

Commission accessibilité : cibler les priorités

En octobre 2016, une commission a commencé à plancher sur le problème de l'accessibilité en ville, notamment en termes de voirie.



Une quinzaine de personnes, parmi lesquelles des responsables d'associations portant sur le handicap, des seniors et des assistantes maternelles (eh oui, l'accessibilité touche également les poussettes !) sont invitées à participer à cette commission.

L'un des objectifs de cette commission est de cibler les parcours en ville les plus empruntés pour en améliorer l'accès, dans le cadre de l'élaboration de son Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

Une démarche globale qui est dans la continuité de l'agenda d'accessibilité programmée (dit « Ad'AP »), lancé par la Ville en 2015.

En ce moment, le 11 mars, les membres de la commission communale d'accessibilité se penchent sur un état des lieux des aménagements réalisés en 2015 et ceux prévus en 2019.	
Ce qui a été réalisé en 2015 : - Mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la voirie et les aménagements des espaces publics. - Réalisation de travaux de voirie et d'aménagements des espaces publics. - Mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la voirie et les aménagements des espaces publics. - Réalisation de travaux de voirie et d'aménagements des espaces publics. - Mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la voirie et les aménagements des espaces publics. - Réalisation de travaux de voirie et d'aménagements des espaces publics.	Ce qui est prévu en 2019 : - Mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la voirie et les aménagements des espaces publics. - Réalisation de travaux de voirie et d'aménagements des espaces publics. - Mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la voirie et les aménagements des espaces publics. - Réalisation de travaux de voirie et d'aménagements des espaces publics. - Mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la voirie et les aménagements des espaces publics. - Réalisation de travaux de voirie et d'aménagements des espaces publics.
C'est quoi ? - Une liste d'actions à réaliser pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées. - Une liste d'actions à réaliser pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées. - Une liste d'actions à réaliser pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées.	

Liens utiles

- [Le langage des signes dès le plus jeune âge](#)
- [Le stationnement réservé aux personnes handicapées ou à mobilité réduite](#)
- [Du sport accessible aux personnes en situation de handicap](#)
- [La commune continue de s'Ad'APter](#)
- [Accessibilité des outils de communications](#)
- [Structures de SOY dédiées au handicap](#)

Contact

Renseignements et inscriptions : initiatives.citoyennes@magny-les-hameaux.fr

